



LE ROYAL VELOURS

présente

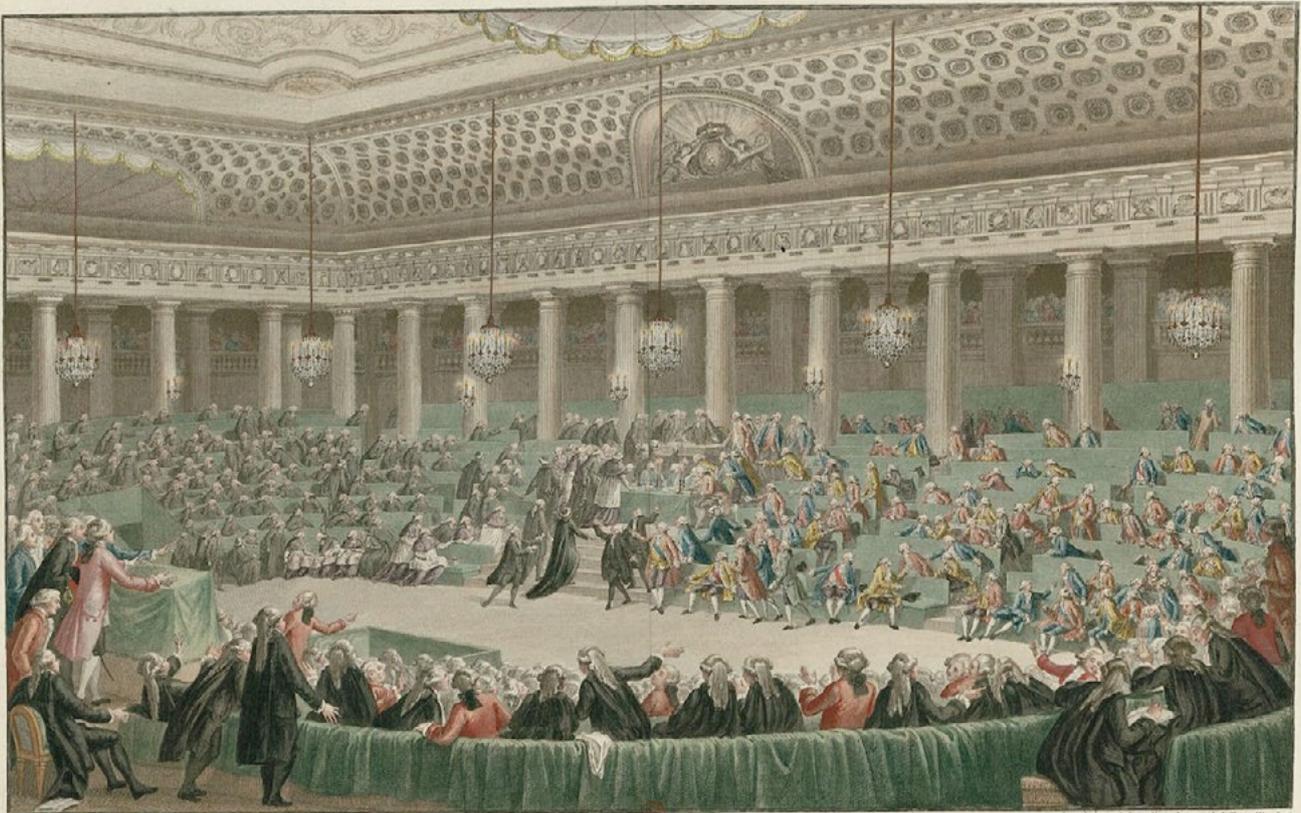


L'ABOLITION DES PRIVILÈGES

Solo virtuose, narrant les événements de la nuit du 4 août 1789, à Versailles

DOSSIER PÉDAGOGIQUE





Assemblée Nationale,
Abandon de tous les Privilèges!
à Versailles Séance de la Nuit du 4 au 5 Août 1789.



Le Serment du Jeu de Paume, David



POUR QUI ET QUELS LIENS AVEC LE PROGRAMME ?



La pièce s'est voulue tout public, accessible aux enfants dès l'âge de 13 ans (une fois vu le programme de 4e sur la Révolution Française).

Elle sera utile aux collégiens, notamment à partir de la 4ème, la Révolution française étant dans le premier thème du programme d'histoire-géographie (Le XVIIIe siècle : Expansions, Lumières et révolutions : la Révolution française et l'Empire : nouvel ordre politique et société révolutionnée en France et en Europe), et pour ceux de 3e dans le cadre de la préparation au brevet des collèges.

Dans le cadre du programme de français, l'enjeu politique de la nuit du 4 août, et la présence des discours originaux au sein du spectacle font entrer de plein pied la pièce dans le second objet d'étude du programme de seconde, à savoir : La littérature d'idées et la presse du XIXe siècle au XXIe siècle. L'Abolition des Privilèges offre d'ailleurs, par les différentes prises de parole des députés, un florilège d'extraits de discours délibératifs, et peut dès lors se faire une belle porte d'entrée au traitement du débat en classe. Enfin la forme théâtrale en elle-même, et la singularité du seul-en-scène (qui n'est pas un one man show) permettront également d'aborder la question du théâtre, de la direction d'acteur, de la mise en scène, et de l'analyse de texte.

Au moyen d'une longue enquête de l'auteur dans différentes archives, la pièce offre une description détaillée des événements qui ont marqué la nuit du 4 août 1789, abordant le point de vue de personnages bien réels (un fermier de Picardie, un armateur breton, un jeune noble revenu de la guerre d'indépendance américaine...), tous acteurs et spectateurs de la Révolution naissante, et pour la plupart d'entre eux, retombés dans l'anonymat depuis. Ces témoins privilégiés permettent de rendre compte de la multiplicité des regards, et de la complexité de ce qui se jouait alors sous leurs yeux.

De nombreux aller-retours entre les pensées et discours des différents députés de l'Assemblée Nationale, ainsi que l'omniscience du narrateur, permettent au public de suivre heure par heure les bouleversements successifs d'une soirée politique exceptionnelle, sans précédent dans l'histoire de France.

Le spectacle peut s'avérer utile pour les révisions du bac d'histoire-géographie, et offrir une introduction concrète au discours politique, au théâtre, et à différents concepts et notions comme celles de Justice, d'Égalité, de Privilège, ou de Révolution. Il peut donc s'intégrer aussi bien aux programmes de français que de philosophie des filières techniques et générales de la première à la terminale.

PROPOSITION DE TRAVAIL



La compagnie se propose de développer son expertise sur l'initiation à la prise de parole en lien avec le spectacle *L'abolition des privilèges*. En effet, depuis qu'une épreuve de Grand Oral est inscrite au baccalauréat, ce sont plus de 700 000 élèves qui chaque année découvrent leurs aptitudes (ou non) à convaincre un jury. Le spectacle de la compagnie Royal Velours - construit à partir des discours prononcés devant l'Assemblée Nationale le 4 août 1789 - est une parfaite illustration du pouvoir de la parole. Quand celui-ci sera présenté en lycée (spectacle agréé par le Pass Culture) un cours sera donc systématiquement proposé après la représentation.

Par ailleurs, nous proposons des exercices de déplacements dans l'espace qui mettent en jeu le corps, et le travail d'écoute, pour aborder le métier de l'acteur et les problématiques que posent le texte (incarnation de différents personnages, posture hiérarchique, aborder la question des accents et comment prendre la parole en public ?).

Le discours à la tribune étant une figure récurrente du spectacle, nous proposons également une approche de la lecture à haute voix au moyen de textes de théâtre et de morceaux choisis.

SELECTION DE TEXTES

Parce que vous êtes un grand seigneur, vous vous croyez un grand génie !... Noblesse, fortune, un rang, des places, tout cela rend si fier ! Qu'avez-vous fait pour tant de biens ? vous vous êtes donné la peine de naître, et rien de plus : du reste, homme assez ordinaire ! Tandis que moi, morbleu, perdu dans la foule obscure, il m'a fallu déployer plus de science et de calculs pour subsister seulement, qu'on n'en a mis depuis cent ans à gouverner toutes les Espagnes ; et vous voulez jouter ! ... Que je voudrais bien tenir un de ces puissants de quatre jours, si légers sur le mal qu'ils ordonnent, quand une bonne disgrâce a cuvé son orgueil ! Je lui dirais... que les sottises imprimées n'ont d'importance qu'aux lieux où l'on en gêne le cours ; que, sans la liberté de blâmer, il n'est point d'éloge flatteur ; et qu'il n'y a que les petits hommes qui redoutent les petits écrits.

Le Mariage de Figaro, Beaumarchais, Acte V scène 3.

SUITE



Les représentants du peuple français, constitués en Assemblée nationale, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements, ont résolu d'exposer, dans une déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'homme, afin que cette déclaration, constamment présente à tous les membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs ; afin que les actes du pouvoir législatif, et ceux du pouvoir exécutif, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés ; afin que les réclamations des citoyens, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la Constitution et au bonheur de tous.

En conséquence, l'Assemblée nationale reconnaît et déclare, en présence et sous les auspices de l'Être suprême, les droits suivants de l'homme et du citoyen.

Article 1er

Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

Préambule de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, 1789

Quel est le but où nous tendons ? La jouissance paisible de la liberté et de l'égalité, le règne de cette justice éternelle, dont les lois ont été gravées, non sur le marbre et sur la pierre, mais dans le cœur de tous les hommes, même dans celui de l'esclave qui les oublie, et du tyran qui les nie.

...

Nous voulons substituer dans notre pays la morale à l'égoïsme, la probité à l'honneur, les principes aux usages, les devoirs aux bienséances, l'empire de la raison à la tyrannie de la mode, le mépris du vice au mépris du malheur, la fierté à l'insolence, la grandeur d'âme à la vanité, l'amour de la gloire à l'amour de l'argent, les bonnes gens à la bonne compagnie, le mérite à l'intrigue, le génie au bel esprit, la vérité à l'éclat, le charme du bonheur aux ennuis de la volupté, la grandeur de l'homme à la petitesse des grands, un peuple magnanime, puissant, heureux, à un peuple aimable, frivole et misérable, c'est-à-dire toutes les vertus et tous les miracles de la république à tous les vices et à tous les ridicules de la monarchie.

Nous voulons, en un mot, remplir les vœux de la nature, accomplir les destins de l'humanité, tenir les promesses de la philosophie, absoudre la Providence du long règne du crime et de la tyrannie. Que la France, jadis illustre parmi les pays esclaves, éclipsant la gloire de tous les peuples libres qui ont existé, devienne le modèle des nations, l'effroi des oppresseurs, la consolation des opprimés, l'ornement de l'univers, et qu'en scellant notre ouvrage de notre sang, nous puissions voir au moins briller l'aurore de la félicité universelle !...

Discours de Robespierre à la Convention, le 17 pluviôse An II (5 février 1794).

SUITE



Le plan de cet écrit est assez simple. Nous avons trois questions à nous faire :

1° Qu'est-ce que le tiers état ? Tout.

2° Qu'a-t-il été jusqu'à présent dans l'ordre politique ? Rien.

3° Que demande-t-il ? A y devenir quelque chose.

On verra si les réponses sont justes. Nous examinerons ensuite les moyens que l'on a essayés, et ceux que l'on doit prendre, afin que le tiers état devienne, en effet, quelque chose. Ainsi nous dirons :

4° Ce que les ministres ont tenté, et ce que les privilégiés eux-mêmes proposent en sa faveur.

5° Ce qu'on aurait dû faire.

6° Enfin, ce qui reste à faire au tiers pour prendre la place qui lui est due.

Qu'est-ce que le Tiers États, Siéyès.

BIBLIOGRAPHIE

Pièces de théâtre

La mort de Danton, Buchner.

Ça ira, Fin de Louis, part. 1, Joël Pommerat.

Bande-dessinée

Révolution, T1. Liberté, Grouazel et Locard.

Histoire

La France de la Révolution et l'Empire, Jean Tulard.

Histoire de la Révolution Française, Jules Michelet.

Films

La marseillaise, Jean Renoir.

Danton, Andrzej Wajda.

La Révolution Française, part. 1 de Roberto Enrico, part. 2 de Richard T. Heffron.

Les adieux à la Reine, Benoît Jacquot.

Un Peuple et son Roi, Pierre Schoeller.

BIOGRAPHIES



HUGUES DUCHÊNE – Auteur, metteur en scène



Hugues Duchêne est né en 1991, à Lyon. Très tôt il développe un curieux penchant pour la politique française. Réalisant plus tard qu'il est difficile de concilier Sciences-Po et le Conservatoire, il se tourne paresseusement vers des études d'art dramatique. Puis une école nationale, mais située en Lille. Puis la Comédie-Française, mais à l'Académie. En d'autres termes, il a joué des rôles de page et de servant, mais en utilisant l'argument du "Français" pour draguer les filles. En toute logique, quelques années plus tard, il s'évertue à vider les salles en proposant d'étranges "fresques de théâtre-documentaire". La dernière, qui porte sur les années Macron, dure six heures. Certains prétendent l'avoir vue en entier.

BERTRAND GUILLOT – Auteur



Citoyen concerné, romancier séillant, Bertrand Guillot est né en 1974 et vit à Paris. Il est l'auteur de *Hors-jeu* (Le Dilettante) puis, aux Éditions Rue Fromentin, de *B.A.-BA : la vie sans savoir lire*, *Le Métro est un sport collectif* et *Sous les couvertures*. Il est également cofondateur du prix littéraire de la Page 111.

MAXIME PAMBET – Comédien



« A noir, E blanc, I rouge ! »... Mais qui est cet homme éructant à la terrasse d'un bar-tabac du 19^{ème} arrondissement ? Approchons-nous avec méfiance. Nom : Pambet, prénom : Maxime. Si ce pétulant intermittent, originaire du Puy-en-Velay, cite volontiers Rimbaud après sa deuxième pinte, c'est qu'avant d'intégrer l'École Nationale Supérieure des Arts et Technique du Théâtre, il a fait hypokhâgne, lui.

SUITE



LA COMPAGNIE LE ROYAL VELOURS

Depuis 2017, la compagnie du Royal Velours, basée à Lille, crée des spectacles de théâtre obtenant un vif succès. Celle-ci a été fondée par Hugues Duchêne (formé à l'Ecole du Nord), qui en est toujours le directeur artistique, et metteur-en-scène. Ainsi, la dernière production en date du Royal Velours (*Je m'en vais mais l'État demeure*) s'est jouée dans plus de vingt théâtres en France pour plus de cent représentations. Hugues Duchêne est également membre du Pole Européen de Création des Scènes Nationales de Valenciennes et Amiens.

En dehors de ses spectacles, la compagnie œuvre aussi sur le territoire par de l'action culturelle : intervention dans des lycées (Lille 2018-2020, Valenciennes 2023) ou université (Polytechnique Hauts-de-France, 2022) en dispensant des cours en rapport avec son domaine de spécialité : Prise de parole en public, ateliers d'écritures, et leçon des théâtre dont l'expertise est maintenant reconnue : Hugues Duchêne a notamment été jury du prix Mirabeau (Sciences-Po) 2023.



-

CONTACT COMPAGNIE

leroyalvelours@gmail.com

-

DIFFUSION - PRODUCTION

Les singulières

Léa Serror | lea@les-singulieres.fr | 06 80 53 30 45

Mathis Leroux | mathis@les-singulieres.fr | 07 50 39 43 80